

Intergroup  
SUSTAINABLE HUNTING, BIODIVERSITY & COUNTRYSIDE ACTIVITIES  
Intergroupe  
CHASSE DURABLE, BIODIVERSITÉ & ACTIVITÉS RURALES  
Intergruppe  
NACHHALTIGE JAGD, BIODIVERSITÄT & LÄNDLICHE AKTIVITÄTEN  
Intergruppo  
CACCIA SOSTENIBILE, BIODIVERSITÀ & ATTIVITÀ RURALI  
Intergrupo  
CAZA SOSTENIBLE, BIODIVERSIDAD & ACTIVIDADES RURALES

## Réunion du 9.03.2005

### Députés

BACO Peter (NI / Sk)  
BERLATO Sergio (UEN / It)  
DESS Albert (PPE / DE)  
DE VEYRAC Christine (PPE-DE / Fr)  
EBNER Michl (PPE-DE / It)  
EK Lena (ALDE / Sw)  
GLATTFELDER Béla (PPE / Hu)  
GOMOLKA Alfred (PPE-ED / De)  
GOUDIN Héléne (IND/DEM / SW)

GRANDES Luis de (PPE-DE / Es)  
HOPPENSTEDT Karsten (PPE-DE / DE)  
KARAS Othmar (PPE-DE / At)  
KLASS Christa (PPE-DE / De)  
LEHTINEN Lasse (PSE / Fin)  
MATHIEU Véronique (PPE-DE / Ft)  
PIEPER Markus (PPE-DE / De)  
RÜBIG Paul (PPE-DE / At)  
SCHIERHUBER Agnes (PPE-DE / At)

### Représentés

NICHOLSON James (PPE-DE / UK)  
PEK Bogdan (IND/DEM / Pl)  
RADWAN Alexander (PPE-DE / De)

### Excusés

GRABOWSKI Dariusz (IND/DEM / Pl)  
HELMER Roger (PPE-DE / UK)

### Assistants

ARMSTRONG Gillian (assistant J. NICHOLSON)  
BENSMINE Stéphane (*Chef de Cabinet* V. MATHIEU)  
DORFER Thomas (assistant A. RADWAN)

HARINEN Ari (assistant L. LEHTINEN)  
KESSELRING Felix (bureau O. KARAS)  
MICH Paola (assistant M. EBNER)  
MATYSIAK Marcin (assistant B. PEK)  
BOURZAI Bernadette (PSE, Fr)

### Commission européenne

SARACENO Elena (DG.AGRI)

### Observateurs

CARETTA Maria Cristina (CONFAVI)  
WAY Nick (CLA-ELO)

### Secrétariat

GIRARD Ronan (ELO)  
ESPÁRRAGO Manolo(FACE)

## 1. Préliminaires

M. EBNER, en sa qualité de Président de l'Intergroupe, ouvre la réunion et accueille tous les Députés européens présents ou représentés, ainsi que les orateurs et experts invités.

## 2. Proposition de Règlement du Conseil «soutien au développement rural par le FEADER »

**Madame Schierhuber, Membre du Parlement Européen, a présenté son rapport intitulé: « le développement rural : soutien par le Fond Agricole Européen »**

Le Conseil débat du budget européen ; la base de travail pour Madame Schierhuber est de 1,14 % du PNB des Etats Membres et certainement pas le 1% proposé. Il est crucial que les Etats Membres parviennent à un accord sur un financement durable du développement rural.

- Le 2ème pilier est à 50% cofinancé par les Etats Membres  
Dans la proposition de la commission, 3 axes avec des dépenses minimum sont proposés :
  - Axe 1 "Améliorer la compétitivité de l'agriculture et de la foresterie. 15 %
  - Axe 2 "Environnement et gestion de la terre": 25 %
  - Axe 3 "Améliorer la qualité de vie et la diversification ": 15 %Un minimum de 7% est réservé à l'axe LEADER
- Etant donné que les Etats Membres sont cofinanceurs, ils devraient avoir plus de libertés pour effectuer des transferts d'un axe à l'autre. La proposition de Madame Schierhuber en ce qui concerne les dépenses minimum est la suivante:

Axe 1	: 10 %
Axe 2	: 20 %
Axe 3	: 5 %
Leader	: 3 %
- Le développement rural devrait également permettre de maintenir les petites et moyennes entreprises (PME) dans les zones rurales lorsqu'elles sont liées à l'agriculture et la foresterie.
- Des mesures de compensation pour Natura 2000 sont prévues ; le budget de 6,1 milliards d'€uros est nécessaire à sa viabilité, donc des ressources spécifiques sont nécessaires.
- Les amendements doivent être envoyés avant le 30 mars. Le vote du Parlement aura lieu lors de la « mini-session plénière » du 26 mai 2005. Cela laissera du temps pour d'autres débats avant la réunion du Conseil en juin.

Afin d'atteindre un réel développement rural durable, il est crucial que les zones urbaines et rurales se sentent impliquées. Elles ne peuvent s'ignorer l'une l'autre.

**M.Nick Way, Directeur de « Policy of the Country land and Business Association (CLA) et membre de European Landowners' Organization (ELO), a présenté les commentaires des propriétaires terriens et des gérants agricoles (entrepreneurs ?) sur la proposition de la Commission en matière de développement rural :**

- Le développement rural (RD) est essentiel pour la réforme de la PAC et a partant besoin d'un financement propre. Le budget de l'UE est ce moment sous pression, 6 Etats Membres (MS) ont demandé une réduction à 1% du PNB. Si c'était accepté, cela mettrait en danger le futur du RD qui est vital pour satisfaire aux engagements de l'Agenda de Lisbonne.
- La nouvelle définition de « Régions Defavorisées » n'est pas claire, il n'existe qu'un seul document informel disponible sur le sujet. Afin de se conformer aux exigences de la Cour des Comptes Européenne, la Commission a changé les critères de définition, mais nous n'avons toujours pas une vision très claire du sujet. La proposition de limiter les paiements pour les grands domaines en « Région Défavorisée » n'est pas vraiment logique. La Commission a déjà clarifié que les paiements sont versés pour les services prestés/fournis par les fermiers.
- Après écoute des commentaires de Madame Schierhuber sur les axes de dépenses, il semble que le message de ELO sur la proposition de la commission ait été pris en compte. 5 MS ne seraient pas capable de se conformer à de telles contraintes de dépenses.  
Garder LEADER à 3% semble cohérent.
- ELO est favorable à la décision de la Commission de créer un niveau minimum de dépenses par axe, afin d'augmenter la cohérence de cette politique ; la Commission doit néanmoins être prudente sur les distorsions de concurrence que cela pourrait engendrer.
  - Axe 1 & 3 : il devrait être possible de concevoir des projets financés (subventionnés ?? soutenus ?) par plus d'un axe. La proposition de la Commission devrait permettre plus de flexibilité, les programmes nationaux requis sont trop détaillés.
  - Axe 2 : on devrait accorder plus d'attention au changement d'utilisation de la terre pour une atténuation du changement climatique et au développement de l'énergie renouvelable. La foresterie et l'agriculture ont besoin de plus de 10 pour être adaptés (s'adapter ?). ELO et CLA sont disponibles pour échanger sur ces sujets.
- Pour les paiements, les critères classiques doivent être contrôlés (dépassés ??) et la valeur économique réelle des services fournis doit être prise plus en considération. Le paiement doit être cohérent avec la maintenance/gestion (conservation ??) du paysage. Qu'est-ce qu'un investissement non productif ? Les propriétaires ne comprennent pas cette notion.
- Les paiements devraient être à la disposition des PME par le biais de RD.
- Il est impossible que RD finance tout le budget alloué à Natura 2000 qui a besoin d'un financement propre séparé.

**Madame SARACENO de la DG AGRI a émis des commentaires concernant certains des sujets soulevés par le Parlement et ELO**

**Les discussions en cours au Conseil relatives la proposition de la Commission portant sur le Règlement sur le Développement Rural sont de nature politique et ne sont toujours pas closes jusqu'à présent.**

**Néanmoins certains commentaires pratiques peuvent être faits sur les avancées de la proposition.**

Il y a des chances que le soutien proposé pour les micro-entreprises dans le traitement et la commercialisation des produits agricoles et forestiers (axe 1) soit étendu au PME. Une limitation similaire proposée pour le financement de micro-entreprises dans la diversification des activités (axe 3) n'a pas été mise en question.

En ce qui concerne les besoins financiers pour Natura 2000 (axe2), censées être plus importantes en 2006 que dans le passé, la Commission est prête à continuer les discussions sur les taux minimum de dépenses par axe. Cependant, la question des taux minimum de dépenses par axe (cette question) devra être résolue conformément au principe d'équilibre des programmes, où tous les axes seront traités de façon adéquate.

Il existe une discussion en cours sur la définition de «Régions Défavorisées ». Dans le cas des régions montagneuses, la définition est restée inchangée et leur éligibilité n'est pas remise en question. Le problème demeure avec la re-définition de zones «Régions Défavorisées » intermédiaires qui a été faite sur la base d'observations critiques de la Cour des Auditeurs et de nos propres études d'évaluations. Le fait de choisir des handicaps naturels plus objectifs pour la définition de ces régions impliquera que certaines zones anciennement éligibles ne le seront plus. La Commission a proposé au Conseil une nouvelle méthodologie basée sur les critères du sol et du climat, qui est en train d'être vérifiée par les Etats membres. Dans tous les cas, la Commission examinera les possibilités de diminuer l'impacte de cette redéfinition.

Dans ses remarques finales madame Saraceno a insisté sur la simplification significative opérée dans le nouveau règlement (un instrument de financement unique, un mécanisme de programmation), et sur la nécessité d'envisager le développement rural dans le cadre des objectifs de croissance plus haute et d'emploi de l'Agenda de Lisbonne. Ceci peut être atteint en améliorant la compétitivité du secteur agricole, en renforçant sa durabilité environnementale et en diversifiant l'économie rurale.

Commentaires et questions :

Député Européen (MEP) Lena EK

Les décisions prises au niveau européen ont un impact sur l'économie et la biodiversité, et produisent des changements sociaux dramatiques.

Pour que cela devienne un succès, il est nécessaire que les termes de la proposition de règlement soient économiquement cohérents.

Si l'UE veut être compétitive face aux Etats-Unis, il faut un budget consistant pour la croissance économique rurale. Natura 2000 en lui-même ne signifie pas croissance économique, il s'agit d'un sujet spécifique nécessitant un budget spécifique.

MEP Véronique MATTHIEU

La réforme de la CAP n'est pas facilement acceptée par les professionnels (modulation, éco-conditionnalité) et il serait très injuste pour les fermiers de payer Natura 2000. Un budget spécifique est plus que requis. Les professionnels s'inquiètent.

Remerciements par Madame Agnes SCHIERHUBER  
Remerciements par Michl EBNER.

### **3. Autres sujets législatifs urgents**

Aucune question n'est soulevée pour ce point de l'ordre du jour.

### **4. Divers**

Aucune question n'est soulevée pour ce point de l'ordre du jour.

### **5. Prochaine réunion**

Il est prévu que la prochaine réunion aura lieu le **mercredi 13 avril** et traitera des normes de piégeage internationales et de l'importance du piégeage pour la gestion de la nature ; V. MATHIEU présidera cette réunion.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés et personne ne demandant la parole, le *Président-Coordonateur* remercie tous les participants et clôt la réunion.